



Flash Info

2012 : n°5 du 11 mai 2012

Bulletin rédigé par le CIVAM Oléicole des Bouches du Rhône pour les adhérents de l'ACOPA
22, Crs Aristide Briand—13580 LA FARE LES OLIVIERS
Tél : 04.90.45.43.44

La gestion du sol (2ème partie)

Enherbement permanent maîtrisé

Les vergers menés en agriculture biologique utilisent de plus en plus cette technique de l'enherbement permanent maîtrisé. Le couvert végétal est soit issu de la flore spontanée (enherbement dit naturel) soit issu d'un semis de graminées. Le fauchage doit être réalisé environ 2 à 3 fois par an. L'enherbement issu d'un semis de graminées disparaîtra durant l'été pour réapparaître après les premières pluies de l'automne, la concurrence en eau est ainsi limitée durant la période sèche.



Gestion de l'enherbement sur le rang ou autour des arbres:

- Le rang peut-être comme le reste de la parcelle enherbé et tondu plusieurs fois par an.
- Il est possible de désherber chimiquement avec des herbicides de post et de pré levées.
- Le rang peut-être travaillé en griffonnage superficiel
- On peut également, pour les petites surfaces, pailler les pieds des arbres avec du B.R.F.
- Le désherbage thermique peut également être utilisé, pour les petites surfaces et dans des endroits où les risques d'incendie sont moindres.

CIVAM Oléicole des Bouches du Rhône

FD CIVAM 13 BP 24 13750 Plan D'Orgon

Nathalie Serra-Tosio:06.07.33.04.86

E-mail: civam13@wanadoo.fr

Le désherbage chimique

Le désherbage chimique sur la totalité du verger est peu courant en oléiculture et il n'est pas conseillé. Les désherbants chimiques sont des produits phytosanitaires qu'il faut gérer avec parcimonie.

Ils peuvent être utilisés pour désherber au pied des arbres. Le choix du désherbant est à faire en fonction de plusieurs critères: le stade de développement des herbes, les espèces d'adventices présentes, la date d'application...

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, les herbicides qui peuvent être utilisés par les oléiculteurs professionnels ou les oléiculteurs pouvant justifier auprès de la coopérative d'approvisionnement en produits phytosanitaires de la possession d'oliviers.

Les désherbants anti-germinatif agissent sur la germination en la stoppant, ils sont à positionner sur sol propre. Les défanants agissent sur des herbes spécifiques (comme les graminées et les vivaces) déjà installées.

Substance active	Mode d'action	Spécialités commerciales	Dose d'emploi	DAR	ZNT	Utilisation
Flazasulfuron	Anti-germinatif dicotylédones et graminées annuelles	Katana, Katamiss, Flazavigne	200 g/Ha	150 j	10 m	1 application max /Ha/an
Oxyfluorène	Anti-germinatif dicotylédones et graminées annuelles	Goal 2E	6 L/Ha	90 j	20 m	1 application max/Ha/an
Fluazifop-p-butyl	Défanant systémique graminées annuelles et vivaces	Fusilade X2	1 à 3 L/Ha	21 j		
Glufosinate-ammonium	Défanant	Basta F1, Trésor, Glufo+, Basta Pro	5 L/Ha	3 j	5 m	Efficace sur herbes annuelles
Glyphosate	Défanant systémique	Beaucoup de spécialités	En fonction de la spécialité	3 j		3 applications max/Ha/An

Les désherbants anti-germinatif ont des Délai d'emploi Avant Récolte (D.A.R.) qui peuvent aller jusqu'à 150 jours, il faudra faire attention à respecter ces délais d'emploi.

Dans le tableau est précisé la Z.N.T. qui est la Zone Non Traitée à respecter si vous traitez des arbres à proximité d'un point d'eau.

La Z.N.T. est valable pour tous les produits phytosanitaires, pas seulement pour les herbicides. Elle doit être écrite sur les bidons de produit, par défaut elle est de 5 Mètres.

Herbicides utilisables par les oléiculteurs amateurs

Substance active	Mode d'action	Spécialités commerciales	Dose d'emploi	DAR	Utilisation
Glufosinate-ammonium	Défanant	Final Jardin	17 L/Ha	3 j	Efficace sur herbes annuelles
		Basta Green	8.3 L/Ha	3 j	Efficace sur herbes annuelles
Glyphosate	Défanant	Round Up, Clinic EV, Cosmis Jardins, Tersol	De 3 à 6 L/Ha	21 j	3 applications max/Ha/An Efficace sur plantes vivaces
		Basf HJ, Missile 360,	De 3 à 12		

La teigne

La teigne

La teigne compte 3 générations par an et ses attaques engendrent des chutes d'olives qui peuvent être importantes.



Afin de lutter contre la teigne, il faut réaliser un comptage des feuilles minées à partir de février-mars, en observant un minimum de 20 feuilles par arbre sur 10 arbres. Si le seuil de 10% de feuilles minées est atteint, il faudra faire 1 à 2 traitements juste avant la floraison (stade « bouton en croix ») avec un produit à base de *Bacillus thuringiensis**. Si lors du comptage de mines vous observez moins de 10 % de feuilles minées, il ne faut pas traiter.

*Exemple : Delfin (50 gr pour 100 litres d'eau)

Mines de teigne

